



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État lance un appel à projets pour renforcer la couverture mobile sur le territoire guyanais

Paris, le 15/01/2024
N°1502

La Direction générale des entreprises (DGE), la Direction générale des outre-mer (DGOM) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) lancent un appel à projets visant à soutenir le renforcement de la couverture mobile sur le territoire guyanais.

La couverture et la qualité des réseaux mobiles constituent un enjeu majeur pour le désenclavement et le développement économique des territoires ultramarins. Le président de la République a ainsi défini l'objectif de généraliser une couverture mobile de qualité permettant tous les usages de la 4G, repris dans le cadre du Livre bleu des Outre-mer remis au Gouvernement le 9 juillet 2018.

Parmi ces territoires, la collectivité territoriale de Guyane présente un retard significatif en matière de couverture mobile. Si la population est largement couverte par les services de voix et SMS (entre 86 % et 96 % de la population couverte en fonction des opérateurs de télécommunications mobiles)¹ et par les services d'internet mobile (entre 89 % et 95 % de la population couverte en 4G)², plus de 90 % du territoire n'est couvert par aucun service mobile³, dont 25 % des routes principales. Cet appel à projets vise à subventionner à hauteur maximale de dix millions d'euros un projet global de réalisation d'infrastructures passives destinées à l'accueil d'équipements de réseaux mobiles en Guyane, afin d'améliorer la couverture du territoire en services de télécommunications mobiles et notamment celle de ses axes routiers principaux (RN1 et RN2).

La subvention pourra couvrir jusqu'à 75 % du montant éligible total du projet, dans la limite du montant maximum de la subvention mentionné ci-dessus. Les postulants à cet appel à projets sont invités à déposer des dossiers auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), opérateur du dispositif, selon les modalités précisées dans le cahier des charges accessible [ici](#).

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Direction générale des outre-mer : 01 53 69 20 94 - communication-dgom@outre-mer.gouv.fr

¹ Données Arcep, 30 juin 2023.

² Données Arcep, 30 juin 2023.

³ Données Arcep, 30 juin 2023.